

5 NOVEMBRE  
2009

## Sécurité Sanitaire

### Formol, attention sujet Tabou !

LE QUOTIDIEN  
DU MÉDECIN

Le Quotidien du Médecin du : 27/08/2009

Formaldéhyde

#### Des mesures pour protéger les travailleurs

L'AGENCE de sécurité de l'environnement (AFSSET) attire l'attention sur les risques sanitaires liés aux expositions professionnelles au formaldéhyde et insiste sur « l'urgence à mettre en œuvre des solutions de substitution ». Le formol a été classé en catégorie 1 en 2004 pour le cancer du nasopharynx par le CIRC (centre international de recherche sur le cancer) mais reste classé en catégorie 3 au niveau européen. Plus de 100 000 travailleurs sont exposés à cette substance dans plus d'une centaine de professions, en particulier dans les secteurs de la santé (anatomopathologistes). Aujourd'hui, selon l'Agence, 25 000 travailleurs dépassent la valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP) sur 8 heures). Le premier effet est un irritation d'exposition. Dans 9 % des cas, des niveaux d'exposition élevés peuvent conduire à la survenue d'irritations, plus graves, des voies respiratoires. Enfin, des expositions répétées à long terme à des pics de formaldéhyde peuvent conduire à un risque de cancer.

Suivant les recommandations de l'Agence, le non-respect des mesures de prévention est constaté dans la révision des valeurs limites d'exposition professionnelle, avec si possible, une position européenne commune ; des actions de sensibilisation et d'information, dans le cadre de campagnes de contrôle sur l'évaluation du risque chimique dans les entreprises exposées ; le renforcement de la surveillance médicale, à terme, la mise en place de réglementations pour les protocoles d'interventions des médecins du travail.



## AU SOMMAIRE

1  
**QUE DIT LA LOI ?**  
Utilisation du Formaldéhyde  
Mesures de prévention  
L'exposition des salariés  
Obligation de substitution ?

2  
**QUE DIT LE RAPPORT DE L'AFSSET ?**

3  
**POUR CONCLURE**



Cet Actu-Path est un préambule à un Actu-Path plus complet que le syndicat propose à ses adhérents médecins et qu'il est possible de se procurer auprès du secrétariat du SMPF.

Demande à formuler par écrit (mail ou courrier) à notre secrétaire.

Site AFSSET

<http://www.afsset.fr/index.php?pageid=415&newsid=4688>

Site AFAOAP

<http://www.afaop.fr>

Site SMPF

<http://www.smpf.info/infopath/index.php?idfamille=14>

Toute l'actualité du Syndicat  
sur [www.smpf.info](http://www.smpf.info)

**RÉSERVÉ**